Table des matières

CR2 1
CR5 3
CR6 3
CR7 4
Synthèse et avis 5
Avis sur la forme des ateliers : 5
Synthèse des demandes des ateliers EAU et AEP (Alimentation en Eau Potable) 5

CR2

Réunion du 7 août 2026 Thème EAU et AEP (Alimentation en Eau Potable)
Tour de présentation des personnes : 10 personnes sont présentes : Francine ARJAILLES, Isabelle CORRE, Nadine STESSEL, Valérie ROUSSILLE, Giselle, Régine, Françoise, Elisabeth, Jean-Luc et François ROMAZZOTTI.
Pas le temps de présenter le sujet, l'animateur (François) se fait déborder durant 3 minutes seulement (ouf !) par une puis deux personnes qui s'écartent complètement du sujet en critiquant des actes isolés jugés égoïstes et anti citoyen et non civilisés. L'animateur doit alors reconcentrer le débat sur la sensibilisation sur le manque d'Alimentation en Eau Potable et sur la recherche d'ébauches de solutions afin réduire la consommation d'eau potable et faire prendre conscience du problème du risque de manque d'eau potable.
Comment faire face à une demande qui chaque jour peut devenir supérieure à l'offre et faire passer la distribution ? Tant que la demande est inférieure à l'offre, l'équilibre est assuré et le pb reste invisible par l'administré. En cas contraire, cet équilibre étant instable, la distribution peut se désamorcée et la distribution s'arrêter d'un seul coup, les tuyaux d'alimentation « prennent l'air » et des coups de bélier lors de la remise en route peuvent empêcher et/ou endommager l'installation d'alimentation. C'est sur ces sujets de l'eau que ces ateliers ont été proposés et mis en place.
Les tours de paroles peuvent enfin démarrer, hélas trop souvent perturbés par ces mêmes personnes à qui l'animateur doit demander de faire silence afin de laisser parler la personne qui la parole.

Avis : la prochaine fois, il faudra mieux définir le sujet et bien expliquer les règles de distribution de parole.

Avis partagé sur l'arrêté du 8 juillet sur les interdits et restrictions :

- Certains demandent **davantage de contrôle chez les administrés et moins de restrictions dans l'arrêté**. Mettre **l'accent davantage sur la communication** : une affiche imposante à la Mairie sur le manque d'eau montrer quelques **règles simples pour diminuer les consommations individuelles**. L'arrêté devrait se concentrer sur la prévention en faisant confiance au civisme des habitants.
- D'autres demandent **au contraire davantage d'interdits sur la consommation d'eau potable** dans l'arrêté, celui du 8 juillet n'en contient pas assez et reste trop permissif la nuit.
- En revanche, la **demande de contrôle chez les habitants semble faire l'unanimité** à 2 ou 3 personnes près.

Avis : mettre en place un planning de contrôle du respect des administrés sur l'application de l'arrêté, rappel, avertissement, appel de la gendarmerie ? Je rejoins plutôt l'idée que L'arrêté se concentre sur la prévention en faisant confiance aux habitants sur leur capacité d'évolution sur le sujet.

Avis partagé sur la **taille minimale des parcelles constructibles** qui appellent à encore plus de demandes en eau potable :

- La nouvelle surface minimum de construction est trop petite, 1200m² serait bien. L'harmonie du village disparaît au fur et à mesure des constructions.
- À cause des fosses septiques, question hygiène, il faudrait prévoir plutôt un minimum de 1500 m² comme avant. Pour les parcelles qui ont l'assainissement collectif, la diminution de la taille minimale à 800m² se justifie davantage.
- **On constate une explosion des lotissements, l'offre en eau potable devient tendue par rapport à la demande en été**.

Avis :

- *La Mairie n'a pas de pouvoir sur la taille des parcelles, c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) Montagne qui décide si la parcelle est constructible. Pour construire il faut la continuité i.e. une des parcelles voisines déjà construite et les réseaux à proximité (on ne peut pas construire partout sur le terrain). Une façon de diminuer les permis de construire est la carte communale … à voir avec la DDTM … son coût 50k€ environ…. Et d'émettre systématiquement des avis défavorables pour cause de problème d'alimentation d'eau… mais cela reste trop simpliste car plein d'autres facteurs interviennent. Mais je m'éloigne du sujet, nous reparlerons de ça ensemble lors d'une autre Réunion….*

Problème du feu, le feu réduit l'alimentation en eau. Comment l'éviter ?

- Les principales causes de démarrage des feux sont les cigarettes et les barbecues portables en métal. Alors interdisons - les barbecue (sauf ceux en briques protégés par un des murs d'enceinte ?) - les cigarettes en forêt, prévoir dans les lieus publics des cendriers mouillés et obliger d'y éteindre les mégots. – interdire le jour (et la nuit ?) les outils de jardin susceptibles de provoquer des étincelles.

- *Avis : en* fait il est déjà interdit d'allumer un feu quel qu'il soit entre le 15 juin et 15 septembre (même le 30 septembre par arrêté préfectoral qui vient de sortir). Donc allumer un barbecue, une cigarette ou autre est interdit à l'extérieur en dehors des lieux réservés. Même les outils de jardin à moteur sont susceptibles de provoquer des étincelles et donc interdits en période de sécheresse.

Lors d'interdiction d'arrosage des jardins avec l'AEP :

- Faut-il y inclure les potagers privés de consommation individuels ? Ne font-ils pas partie des circuits courts ? **peut-on alors donner des autorisations de prendre de l'eau du lac pour arroser son potager ?**

Avis : autorisation personnalisée d'utiliser l'eau du LAC pour les potagers en fonction de leurs tailles, des produits cultivés et de la façon dont ils le sont (permaculture vs monoculture par exemple) ?

Synthèse : les avis sont partagés sur plus ou moins d'interdits sur la consommation d'eau potable lors de période de sécheresse. Le but de sensibilisation des invités n'a été que partiellement atteint sur cette table. Certains encore pensent avoir, seuls, la vérité. D'autres ont su modifier leur position afin de l'intégrer dans l'intérêt collectif. Un résultat concret : une nette majorité propose la **création un groupe de travail de sensibilisation des habitants sur l'AEP, ce groupe préparerait des doc argumentés et organiserait des campagnes auprès des administrés**.

Avis : OK pour créer un groupe de travail sur l'AEP

Nous avons terminé l'atelier par un danse de la pluie autour de la table….

CR5

Réunion du 7 août 2026 : Thème EAU et AEP (Alimentation en Eau Potable)
Tour de présentation des personnes : 9 personnes sont présentes : Christine DOMAINE-ANTÉRIEU, Sydney et Nathalie BOSSON, Jean SOULIER, Pierre LEVACHER, Maurice GETTA, Chantal OLIVIER, Thérèse HERERRO, Delphine PIALOT.
Christine : Appel au **civisme**, interdiction si nécessaire
Nathalie : **juguler la dispense en eau**. Interdiction si nécessaire.
Sydney : Prendre des **engagements sur les permis de construire**. **Interdiction vs information** : informations insuffisantes sur les restrictions. Demander aux loueurs **d'informer les vacanciers pour l'eau et les risques d'incendie**.
Jean : Mauvaise information sur le site de la Mairie et Illiwap. Multiplication des permis de construire. Se poser la question sur les **nouveaux moyens d'alimentation en Eau potable**. Forage pour trouver une nappe après la baraque vielle, est-ce celle des **3 fontaines** si abondante ?
Pierre : Étudier les possibilités d'AEP. Pas suffisamment d'informations.
Maurice : Important de pouvoir s'exprimer. Nouvelles ressources en AEP à étudier. **Installation de bassin de stockage durant l'année en réserve en cas de pénurie**. **S'adapter au manque d'eau, apprendre à consommer moins**.
Chantal : Chantal tient un carnet sur la météo des étés. **Nettoyer les cours d'eau, enlever les arbres inutiles qui pompent 500L d'eau / jour. Ressource : pompage**.
Thérèse : Gaspillage en AEP dans les résidences loués. Informer les loueurs individuellement. Stockage d'AEP l'hiver. Incitation aux réservoirs des particuliers avec des aides.
Delphine : **administrés mal éduqués. 15 jours après l'information, coupure d'eau la nuit entre 22h00 et 7h00 pour prise de conscience**.

Avis :
La coupure la nuit qu'en cas de pénurie, par exemple sur l'AEP de Camprieu (Sablière) lorsque le niveau du réservoir d'eau potable devient inférieur à 0,50m et que le bassin d'eau brute est très bas. Sinon cela peut être très problématique pour relancer ensuite le circuit d'AEP.
L'exploitation d'une nouvelle source coûte trop chère, en revanche on peut commencer la recherche et l'étude.
Beaucoup de parole corroborent le CR7 de créer un groupe candrivain sur l'AEP Alimentation en Eau Potable.

- *Campagnes et affiches de sensibilisation.*
- *Campagnes et affiche d'information*
- *Recueil et analyse des requêtes*
- *Notice pour les loueurs à communiquer aux locataires.*
- *Réponses argumentées et contrôle de faisabilité*
- *Synthèse des solutions faisables*
- *Perspective.*

Les sources utilisées sont déjà entretenues et nettoyées. Le faire pour les autres cours d'eaux ? la Mairie peut organiser une action citoyenne menée par les riverains des sources qui connaissent l'accès et les agents techniques. La Mairie ne pourra pas prendre en charge financièrement (temps agents) ces nettoyages.

CR6

Réunion du 7 août 2026 Thème EAU et AEP (Alimentation en Eau Potable)
Tour de présentation des personnes : 11 personnes sont présentes : Nalout, Alain, Bernard, Manu, Fille Hererro, chalet suisse, Annie, Martine, Loïc, Bernard, Marylise, Erwan.

Nalout : Usage des douches énorme. Communication « **Économisons l'eau** »

Alain : Rivières de plus en plus bas. Niveau d'eau du Trévezel limite
Bernard : - **Y-a-t-il des mesures officielles des niveaux d'eau de surface consommée par la commune ?**
Manu : - Trop de permis de construire (30 cette année). - Faut-il requalifier le barrage ?
Fille Hererro : - Utilisation de l'eau de pluie dans chasses d'eau : possible si fosse septique. – **Facilités la récupération d'eau de pluie pour les logements : incitation, information, aide mairie**. – Mousseurs, dispositifs d'économie.
Chalet suisse : - problème d'approvisionnement en eau de surface. – améliorer la captation des eaux. – Trouver d'autres sources d'eau en aval de Bramabiau (Aigoual la zone plus pluvieuse de France) . – Stocker de l'eau. – **Quelle est la capacité en eau de la commune ? – Quel le besoin en eau de la commune ?**
Annie : Pb d'éducation, certains utilisent de Karchers pour laver leur voiture ou leurs murs en période de restriction. – Mettre les alertes sur Illiwap.
Martine : Aviser les locataires avec des affiches. – Trouver un nouveau captage pour alimenter les nouveaux logements en construction.
Loïc : Faire attention d 15 juillet au 15 août. – Faire des coupures d'eau la nuit.
Bernard : problème du coup de l'eau élevé à Camprieu. – Améliorer le circuit des eaux usées.
Marylise : Pour couper la nuit.
Erwan : Pas assez d'Obligation sur le débroussaillage – actuellement **l'hydrométrie est à 15%.** – Pas assez de moyens sur Camprieu (délais d'intervention) – même risque que tout le département mais moins de moyens.

Avis :
Oui, nous avons des mesures des débits des sources, des enregistrements des niveaux des bassins (eau brute captée) et réservoirs (Eau potable) et autres données.
Incitation à utiliser et récupérer l'eau de pluie pour les toilettes, le jardin etc..
Flyers de sensibilisation pour Loueurs à destination des locataires (pour tout le monde en fait…).
Capacité 500m3 ⇔ 3 jours de consommation en été. Consommation en été : entre 200 et 230 m3 / jour, il faudra passer à 125m3 d'ci 2030 car l'apport en eau (pluie-évaporation) diminue.

CR7

créer un groupe candrivain sur l'EAU pour assurer :

- *Campagnes et affiches de sensibilisation.*
- *Campagnes et affiches d'information*
- *Recueil et analyse des constats (SME Tarn et Garonne, etc..)*
- *Recueil et analyse des requêtes Candrivaines.*
- *Notice pour les loueurs à communiquer aux locataires.*
- *Réponses argumentées et contrôle de faisabilité*
- *Synthèse des solutions faisables*
- *Perspectives.*

Avis : excellente idée, groupe constitué d'administré.e.s, d'agents technique et secrétaires de Mairie, de conseillères et conseillers. Elire une coordinatrice et un coordinateur. Mettre en place de formations, de visites des habitations, de réunions de construction, synthèse, communications…

Synthèse et avis

Avis sur la forme des ateliers :

la prochaine fois, nous devrons mieux définir le sujet et bien expliquer les règles de distribution de parole.

Synthèse des demandes des ateliers EAU et AEP (Alimentation en Eau Potable)

1) Interdiction vs information :

- Certains demandent davantage de contrôle chez les administrés et moins de restrictions dans l'arrêté.
- D'autres demandent au contraire davantage d'interdits sur la consommation d'eau potable. L'arrêté, celui du 8 juillet reste trop permissif la nuit.
- Juguler la dispense en eau. Interdiction si nécessaire
- En revanche, la demande de davantage de communication, de règles simples font consensus.
- Administrés mal éduqués. 15 jours après l'information, coupure d'eau la nuit entre 22h00 et 7h00 pour prise de conscience

Avis :

La coupure la nuit qu'en cas de pénurie, par exemple sur l'AEP de Camprieu (Sablière) lorsque le niveau du réservoir d'eau potable devient inférieur à 0,70m et que le bassin d'eau brute est vide. Sinon cela peut être très problématique pour relancer ensuite le circuit d'AEP.

Mettre en place un planning de contrôle du respect des administrés sur l'application de l'arrêté, rappel, avertissement, appel de la gendarmerie ? Je rejoins plutôt l'idée que L'arrêté se concentre sur la prévention en faisant confiance aux habitants sur leur capacité d'évolution sur le sujet.

2) Avis des administrés sur les parcelles constructibles :

- Passer la nouvelle surface minimale de construction à 1200m²
- On constate une explosion des lotissements, l'offre en AEP devient tendue par rapport à la demande en été.
- Prendre des engagements sur les permis de construire. *()*

Avis: C'est un autre sujet de débat délibératif

3) Lors d'interdiction d'arrosage des jardins avec l'AEP : Ne font-ils pas partie des circuits courts ? peut-on alors donner des autorisations de prendre de l'eau du lac pour arroser son potager en cas de restriction ?

Avis:

autorisation personnalisée d'utiliser l'eau du LAC pour les potagers en fonction de leurs tailles, des produits cultiver et de la façon dont ils le sont (permaculture vs monoculture par exemple)

4) Peut-on alors donner des autorisations de prendre de l'eau du lac pour arroser son potager ?

Avis:

autorisation personnalisée d'utiliser l'eau du LAC pour les potagers en fonction de leurs tailles, des produits cultivés et de la façon dont ils le sont (permaculture vs monoculture par exemple)

5) Ressources AEP supplémentaires :

- Nouveaux moyens d'alimentation en Eau potable.
- Installation de bassin de stockage durant l'année en réserve en cas de pénurie.

- Forage pour trouver une nappe après la baraque vielle, est-ce celle des 3 fontaines si abondante ?
- Installation de bassin de stockage durant l'année en réserve en cas de pénurie.
- S'adapter au manque d'eau, apprendre à consommer moins.
- Nettoyer les cours d'eau, enlever les arbres inutiles qui pompent 500L d'eau / jour. Ressource : pompage.
- Gaspillage en AEP dans les résidences loués. Informer les loueurs individuellement.
- Stockage d'AEP l'hiver. Incitation aux réservoirs des particuliers avec des aides.

Avis :

- *L'exploitation d'une nouvelle source coûte trop chère, en revanche on peut commencer la recherche et l'étude. C'est maintenant l'affaire de la Com Com, bon… heu … le Maire fait partie de la Com Com…*
- *Mais mieux vaut réduire la consommation d'eau, mettre en place une procédure visant à diminuer par 2 la consommation d'eau potable d'ici 5 ans, c'est facile et agréable voire amusant de chercher et de trouver des astuces, des solutions existent, allons les chercher et voir si elles adaptable à notre village de montagne.*
- *inciter à récupérer l'eau de pluie pour les toilettes, machines à laver, réduire les surfaces des jardins d'agrément. Pour les potagers, créer une structure ou association du village pour se coordonner sur les produits et partager sur les systèmes de culture qui ont besoin de peu d'eau… et nous avons un lac, on peut règlementer et organiser les collectes d'eau dans le lac (La mairie a une citerne et peut créer une régie de distribution règlementé de l'eau du Lac pour arroser les potagers ?).*
- *Les sources utilisées sont déjà entretenues et nettoyées. Le faire pour les autres cours d'eaux, la Mairie peut organiser une action citoyenne menée par les riverains des sources qui connaissent l'accès et les agents techniques. La Mairie ne pourra pas prendre en charge financièrement (temps agents) ces nettoyages.*

6) Comment faire ? Création un groupe de travail de sensibilisation des habitants sur l'AEP, ce groupe préparerait des doc argumentés et organiserait des campagnes auprès des administrés. Informer sur la consommation d'eau et des risques d'incendie.

Avis :

D'accord pour créer un groupe de travail villageois sur l'AEP.

7) Questions des administrées et administrés / Réponses de la mairie

Y-a-t-il des mesures officielles des niveaux d'eau de surface consommée par la commune ?

Oui, au Devois et sur Camprieu seulement (pas dans les Hameaux) comme Mesures des débits des sources, enregistrement des niveaux des bassins (eau brute captée) et réservoirs (Eau potable) et autres données : comme les consommations journalières.

Quelle est la capacité en eau de la commune ?

Capacité 300m3 sur Camprieu (La Sablière) dans le bassin d'eau brute + réservoir EP ⇔ <2 jours de consommation en été, 4 jours en hiver.

Capacité 150m3 au Devois dans le bassin d'eau brute + réservoir EP ⇔ 4 jours de consommation du Devois en été, 10 à 12 jours en hiver.

Quel le besoin en eau de la commune ?

Consommation en été : entre 200 et 230 m3 / jour, il faudra passer à 120m3 d'ci 2031 car l'apport en eau diminue d'année en année.